



FORMATION « DES SALARIÉS DÉSIGNÉS COMPÉTENTS »

Les objectifs de la formation :

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de Prévention des Risques Professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'assurance maladie-risques professionnels/INRS

Le public : toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de Salarié Désigné Compétent (SDC) en matière de Santé et Sécurité au travail.

Les prérequis : Aucun prérequis

Le contenu de la formation :

- Les différents enjeux : humain, financier, socio-économique
- La méthodologie d'analyse des situations de travail
- Les différents niveaux de prévention
- Les différents acteurs, le rôle du SDC
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations (S&ST)
- La mise en place d'une démarche de prévention

L'organisation pédagogique :

L'acquisition des compétences nécessite des mises en situation professionnelle (réelle et reconstituée) avec retour d'expérience collectif. Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise prévoir 1 jour de travail personnel. Il alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en inter session, et s'appuie sur un plan d'action personnalisé. L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par le réseau prévention et un organisme certifié.

Le formateur EvRP est formé et certifié par l'INRS et le réseau prévention.

Durée : 3 jours (21 heures) de formation avec a minima une intersession .

Lieux des formations : au 1140, rue André Ampère - Bat Actimart - Aix-en-Provence Les Milles

Organisation de l'alternance :

La formation comporte à minima une intersession, permettant aux stagiaires de réaliser un travail d'intersession pour lequel il faudra prévoir à minima une journée de travail individuel. Une durée d'un mois est **un minimum conseillé** entre les deux sessions.

Le nombre de stagiaires : L'effectif du stage est de 12 stagiaires au maximum.

L'évaluation :

Les critères d'évaluation utilisées pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel d'évaluation (dispositif de formation INRS EvRP/ SDC V1-2016). L'évaluation est réalisée par le formateur, elle comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation et une restitution individuelle orale issue des travaux d'intersession d'une démarche d'EvRP initiée par le stagiaire, faisant apparaître les différentes compétences visées.

Validation :

A l'issue de la formation les participants se voient délivré une attestation de fin de formation validant les acquis.



Contact :

Efficiency Ergonomie

Actimart

1140, rue André Ampère

CS 80544

13594 Aix-en-Provence

Tel : 04.42.16.47.84